Etat des titres et des autres placements de capitaux

IMPÔT CANTONAL ET COMMUNAL
IMPÔT FÉDÉRAL DIRECT 2009

Canton

Commune

N°

2009

Sociétés en nom collectif ou en commandite

Le remboursement de l'impôt anticipé doit être demandé séparément au moyen de la formule 25, directement à l'Administration fédérale des contributions, Division Remboursement, 3003 Berne.

Raison sociale et siège

I. Avoirs et titres suisses dont le rendement est soumis à l'impôt anticipé

Avoirs en comptes postaux et avoirs en banque (comptes courants, carnets d'épargne ou de dépôt)
Obligations (y compris bons de caisse ou de dépôt et obligations à primes), avoirs figurant au livre de la dette, etc.
Actions, parts sociales de S.à r.l. et de sociétés coopératives, bons de participation, bons de jouissance, parts de fonds de placement et autres droits semblables de participation
Gains de loterie de plus de 50 fr.

Valeur nominale totale Pour les actions, etc.: **Nombre de titres**	**Désignation des avoirs et titres** **Avoirs:** Nature de la créance, débiteur, n° du compte ou du carnet **Obligations:** Taux d'intérêt, nature du titre, débiteur, année d'émission et année d'échéance; si le titre est à intérêt unique, ajouter un U **Actions, etc.:** Nature du titre, nom et siège de la société, valeur nominale par titre	**Valeur comptable** **selon bilan de clôture** Montant en francs	**Valeur imposable le 31 décembre 2009** **en % ou par titre** (unité)	**Total** Montant en francs	**Rendement brut** **Exercice 2009** resp. 2008/2009 Montant en francs
1	2	3	4	5	6
Report des feuilles supplémentaires					
Total I					

II. Avoirs et titres dont le rendement n'est pas soumis à l'impôt anticipé

Créances hypothécaires suisses
(cédules hypothécaires, lettres de rentes, etc.)

Prêts et autres créances suisses

Titres et avoirs étrangers de toute nature

Gains de loterie qui ne rentrent pas sous chiffre I

Imputation forfaitaire d'impôt (état 1.1.2009): Les placements de capitaux étrangers et leurs rendements pour lesquels l'imputation forfaitaire d'impôt est demandée doivent être portés non pas dans le présent état des titres, mais dans la formule DA-2; pour les redevances de licences, on utilisera la formule DA-3. Les formules et la notice DA-M y relative peuvent être obtenues à l'office cantonal de l'impôt anticipé.
L'imputation forfaitaire d'impôt entre en considération pour les **dividendes et intérêts** qui demeurent soumis à un impôt limité dans les Etats suivants:
Albanie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Chine, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Croatie, Egypte, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malaisie, Maroc, Mexique, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Russie, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Venezuela, Vietnam (en revanche, les rendements pour lesquels les Etats contractants mentionnés prévoient l'exonération complète doivent être indiqués dans le présent état des titres).
L'imputation forfaitaire d'impôt est admise en outre pour les **redevances de licences** provenant des Etats suivants: Albanie, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bélarus, Canada, Chine, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Egypte, Equateur, Espagne, Estonie, France, Grèce, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Malaisie, Maroc, Mexique, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Portugal, République Tchèque, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Venezuela, Vietnam.

Valeur nominale totale Pour les actions, etc.: **Nombre de titres**	**Désignation des avoirs et titres** **Avoirs:** Taux d'intérêt, nature de la créance, débiteur **Obligations:** Taux d'intérêt, nature du titre, débiteur, année d'émission et année d'échéance; si le titre est à intérêt unique, ajouter un U **Actions, etc.:** Nature du titre, nom et siège de la société, valeur nominale par titre	**Valeur comptable** **selon bilan de clôture** Montant en francs	**Valeur imposable le 31 décembre 2009** **en % ou par titre** (unité)	**Total** Montant en francs	**Rendement compt.** **Exercice 2009** resp. 2008/2009 Montant en francs
1	2	3	4	5	6 7
Report des feuilles supplémentaires					
Report de la feuille complémentaire «Imputation forfaitaire d'impôt», formule DA-2					
Total II					

Nous attestons que les indications ci-dessus sont exactes et complètes:

Lieu et date

Signature valable de la société

Formule 13 a – 2009